Image not found or type unknown

Salle de réunion : règles de sécurité

Par **Rupied**, le **01/12/2011** à **16:19**

Bonjour,
Pour une salle de réunion de 51 m2 à usage professionnel dans des locaux de bureaux, je souhaite savoir si une porte d'accès unique (ouverture simple) est suffisante, ou si une seconde porte est nécessaire selon les règles en vigueur (sécurité etc.)
Merci par avance de votre réponse.
Jérôme RUPIED
jerome.rupied@copacel.fr

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés